

Enfance et jeunesse

Le dispositif argent de poche

Le dispositif « Argent de poche » est destiné aux jeunes de 16 à 17 ans. Il a pour objectifs de sensibiliser les jeunes au monde du travail, de les responsabiliser, de participer à leur implication dans la vie locale et à leur insertion dans la vie professionnelle tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les prochaines missions se dérouleront du 29 juin au 22 août 2026.

Les inscriptions sont closes depuis le 7 juin 2026.




BEAUFORT
— EN ANJOU —
VILLE ATTRACTIVE

TU AS OU TON GRAND FRÈRE OU TA GRANDE SŒUR ONT 16 OU 17 ANS ?

TU HABITES BEAUFORT-EN-ANJOU ?

ET TU VEUX GAGNER UN PEU D'ARGENT POUR FINANCER TES PROJETS ?

LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE EST FAIT POUR TOI !

RÉALISE DES PETITS TRAVAUX AU SEIN DES SERVICES DE LA MAIRIE ET GAGNE, EN CONTREPARTIE, DE L'ARGENT DE POCHE.

1 MISSION = 3H = 15€



SUIVEZ NOUS :
www.beaufortenanjou.fr

   

© Ville de Beaufort-en-Anjou / N'hésite pas à aller sur la voie publique

Tu as 16 ou 17 ans, le dispositif « Argent de Poche » te donne la possibilité d'effectuer des petits travaux sur la commune contre rémunération.



Le dispositif argent de poche

Les chantiers ont lieu pendant les périodes de vacances scolaires et occasionnellement lors d'événements spécifiques. **En contrepartie de ton investissement, tu percevras une indemnité** de 15 euros maximum par jour, pour une mission de 3h réalisée soit le matin, soit l'après-midi.

Tu seras accueilli dans les différents services de la mairie de Beaufort-en-Anjou : médiathèque, enfance-jeunesse, techniques, centre d'animations... **Tu pourras accomplir des missions diverses**, comme des petits travaux de peinture, de nettoyage, de rangement, mais aussi l'organisation d'événements.

Tu seras accompagné d'un tuteur, un employé communal, qui t'encadrera pendant tout le temps de ton activité.

La rémunération de 15 € te sera versée à l'issue de chaque fin de mission(s).

- Tu dois avoir 16 ou 17 ans (*être âgé de 16 ans révolus jusqu'à la veille de ses 18 ans*).
- Tu dois habiter la commune de Beaufort-en-Anjou.
- Tu peux effectuer 10 demi-journées de travail maximum par session (*les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires*).
- Le temps de travail est de 3h effectives.
- L'indemnité forfaitaire est de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée.
- La participation financière te sera réglée en espèce.
- Tu dois transmettre le dossier d'inscription complet avant la date buttoir. Pour t'inscrire, il te faut l'accord de tes parents.
- Le contrat de participation devra être respecté.

Les inscriptions au dispositif « Argent de poche » des grandes vacances d'été 2026 sont closes depuis le 7 juin 2026.

Les missions sont proposées aux jeunes de 16 et 17 ans.

Au programme : réalisation de pochettes surprises, aide à la préparation de la fête de l'accueil de loisirs, inventaire, entretien, propreté urbaine, réparation de bandes dessinées jeunesse... et bien d'autres encore !

Pour y participer, il te suffit de :

- 1- Consulter les règles du dispositif : [cliquez ici](#).
- 2- Télécharger le dossier d'inscription avec le tableau des missions proposées : [cliquez ici](#)
- 2- Le compléter, avec tes parents (des questions 02 41 79 87 67).
- 3- Le renvoyer par mail à : mairie@beaufortenanjou.fr ou le déposer à l'accueil de Mairie (16, rue de l'Hôtel de



Le dispositif argent de poche

Ville).

Attention, clôture des inscriptions le 7 juin 2026.

Le traitement des dossiers se fait en fonction de leur ordre d'arrivée.

À l'issue de la validation des inscriptions, une réunion de présentation est organisée pour les jeunes inscrits. Elle aura lieu le 20 juin 2026. Elle est obligatoire.